

AUTO ECOLE DE LA GARE DE CLAMART
2, rue Hébert 92140 CLAMART
01.41.08.85.59 - hadadou.alain@9business.fr
N° Agrément : E0209257520 - N° Siret : 42178239200029 - Code APE : 8553Z
N° de TVA : FR 364 217 823 92
N° d'Activité Professionnelle : en attente

FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATEGORIE B

AUTO ECOLE DE LA GARE DE CLAMART
2, rue Hébert 92140 CLAMART
01.41.08.85.59 - hadadou.alain@9business.fr
N° Agrément : E0209257520 - N° Siret : 42178239200029 - Code APE : 8553Z
N° de TVA : FR 364 217 823 92
N° d'Activité Professionnelle : en attente

PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis de conduire
PRE - REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Etre âgé de 17 ans.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
LIEU DE LA FORMATION	CLAMART
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	ALAIN HADADOU
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	ALAIN HADADOU
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou Titre Professionnel ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	- Téléviseur - Paper-board - Livre de code - Véhicules école
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par : ➤ des évaluations formatives : - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie - 4 bilans de compétences.
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation, comprenant :
 - Une évaluation en voiture d'une durée de 60mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

2. Formation théorique (Code de la Route)
 - Cours en salle portant sur 9 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.
 - Tests d'examen sur les différents thèmes développés
 - Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.
3. Formation pratique
 - 4 compétences générales sont enseignées
 - A l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

CONTENUS DE LA FORMATION

COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

9 thèmes animés par un formateur diplômé :

- dispositions légales en matière de circulation routière (panneaux, intersections, croisement, dépassement, arrêt et stationnement)
- le conducteur (responsabilité, défaillances, permis probatoire, produits psychoactifs)
- la route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- réglementation générale et divers (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite (entretien et dépannage)
- équipements de sécurité des véhicules (installation des passagers, nouveaux équipements)
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

AUTO ECOLE DE LA GARE DE CLAMART
2, rue Hébert 92140 CLAMART
01.41.08.85.59 - hadadou.alain@9business.fr
N° Agrément : E0209257520 - N° Siret : 42178239200029 - Code APE : 8553Z
N° de TVA : FR 364 217 823 92
N° d'Activité Professionnelle : en attente

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blancs

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCES : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCES : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCES : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation interfiles.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCES : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales